



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHAMPLIVE, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame LECOMTE Noëlle, Maire.

Étaient présents : Mr CLEMENT Marcel, Mme FROISSARD Colette, Mme LECOMTE Noëlle, Mme MATTON Martine et Mr RAPHENNE Louis.

Était absent excusé : Mr VERDIER François qui a donné procuration à Mr CLEMENT Marcel.

Était absente : Mme DE SCHUTTER Christelle.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme MATTON Martine, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : Mme LECOMTE Noëlle.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier Conseil municipal,
- PEFC – Certification des bois,
- Mutuelle participative employés communaux,
- Paiement factures investissement avant vote du budget,
- Renouvellement Places de taxis – 1 et 2,
- Subventions 2025,
- Projet travaux 2025,
- Questions diverses

oooooooooooooooooooooooooooooooo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2024 :

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2024.

CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE :

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. décide d'adhérer à PEFC BFC en :

- **inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans** en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.

- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;

3. autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Suite à la demande de Monsieur Brunner, le Conseil municipal n'exige pas de location de place à bois, vers la cabane de chasse. En revanche la place devra être propre après le départ des grumes et le chemin remis en état au cas où cela s'avère nécessaire.

MUTUELLE PARTICIPATIVE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX :

Pas de délibération prise. Demande de renseignements complémentaires au Centre de Gestion du Doubs.

RENOUVELLEMENT - PLACE DE TAXI N°1 – ANNEE 2025 :

Le Maire expose au Conseil municipal que les taxis gérés par Mr Laurent DEMONET dont le siège social est à BESANCON (Doubs), 8 Rue Einstein, Siret n°751 880 295 00033

Comme chaque année, la commune doit renouveler l'accord concernant l'emplacement de stationnement de taxi n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, le renouvellement de l'emplacement de la place de taxi moyennant une contribution annuelle de 500 €.

Il autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

RENOUVELLEMENT - PLACE DE TAXI N°2 – ANNEE 2025 :

Le Maire expose au Conseil municipal que les taxis gérés par Mr Laurent DEMONET dont le siège social est à BESANCON (Doubs), 8 Rue Einstein, Siret n°751 880 295 00033

Comme chaque année, la commune doit renouveler l'accord concernant l'emplacement de stationnement de taxi n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, le renouvellement de l'emplacement de la place de taxi moyennant une contribution annuelle de 500 €.

Il autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025 :

Le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de pouvoir élaborer le budget primitif 2025, il faut prévoir les montants versés aux associations auxquelles la commune verse des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

- Souvenir Français : 100 €,
- Les anciens combattants : 100 €,
- Amicale des sapeurs-pompiers : 100 €,

- Jeunes sapeurs-pompiers du plateau : 100 €,
- Donneurs de sang : 100 €,
- La Ronde de l'Espoir : 100 €,
- Onco Doubs : 100 €,
- Du Cœur pour l'Ukraine : 100 €,
- Baume au cœur : 100 €,
- La Clique du Premier plateau (Bouclans) : 100 €,
- OCCE - Coopérative scolaire : 1500 €.

Les subventions accordées pour la coopérative scolaire seront accordées selon la demande.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Refus de subvention à la Banque alimentaire, au club de judo de Nancray et à l'Association de pêche de Champlive. La subvention la plus importante est attribuée à l'école.

- Infos, la vente de brioches se fera le vendredi 11 avril. 70 brioches sont commandées par Madame le Maire. Colette, Martine et Noëlle organisent la vente.
- Marche et repas avec l'Association Baume au cœur le premier dimanche de juin, la commune offrira le pot de l'amitié.
- Projets de la nouvelle école, deux études en cours sur Aissey et Glamondans. Les projets ont été présentés lors d'une première réunion en février à Dammartin. Une seconde réunion aura lieu en juin.

PROJETS TRAVAUX 2025 :

Travaux d'évacuation des eaux pluviales « rue du stade », en mars et étude avec état des lieux vers chez Gilles OLLE par une entreprise.

Travaux chapelle, devis à reprendre en fonction des choix proposés.

Distillerie, les murs sont à crépir et repeints par Christel, le mur adjacent sera refait en partie.

Nettoyage des rues par une entreprise extérieure. Mai 2025

Sécurité routière, la chicane peut être envisagée. Pas de feu, ni de réhausseur. Respectons le code de la route !

Convention avec les cliniques vétérinaires VERCEL / VALDAHON en attente de la nouvelle tarification.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Noëlle LECOMTE